

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 118

présenté par
M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 6**ÉTAT B****Mission « Conseil et contrôle de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Conseil d'État et autres juridictions administratives	0	0	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0	0	0
Conseil économique, social et environnemental	0	+5 000 000	0	+5 000 000
Cour des comptes et autres juridictions financières	0	0	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0	0	0
Haut Conseil des finances publiques	0	0	0	0
TOTAUX	0	+5 000 000	0	+5 000 000
SOLDE		-5 000 000		-5 000 000

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cette période d'austérité budgétaire, il ne serait pas indécent de diminuer plus amplement les crédits attribués au CESE .

En effet, cette structure, dont une des missions consiste à examiner les réformes structurelles en matière sociale et familiale ne remplit qu'imparfaitement son rôle .

On peut citer pour exemple le refus du CESE d'examiner une pétition dont les conditions de recevabilité étaient pourtant parfaitement réunies . Cette décision de refus a d'ailleurs été sévèrement censurée par le Conseil d'État .

L'examen tardif du présent PLFR ne permet cependant pas d'amputer plus amplement les crédits dont un certain volume est déjà engagé ; ce qui n'empêche pas notre Assemblée de mener une réflexion prospective quant à l'utilité de cet organisme budgétivore .